

Appel à mobilisation - Vannes, Paris, Nice le 24 mai 2025

Contre la pédocriminalité, pour la protection des enfants

Nous, associations, collectifs, organisations syndicales, militant·es féministes et enfantistes, appelons à une mobilisation à **Vannes, à Paris et à Nice le 24 mai 2025 à 14h**, alors que se tient à Vannes depuis le 24 février le procès Le Scouarnec, jugé pour des faits pédocriminels sur 299 personnes.

Loin d'être un fait divers, cette affaire n'est que **le reflet de la problématique systémique des violences sexuelles**, et en particulier celles faites aux enfants.

Nos enfants peuvent être victimes partout : **chez elle·ux, dans les foyers de l'ASE¹, dans les établissements scolaires ou périscolaires** (sport, écoles, IME², centres de loisir, etc.), **dans les institutions religieuses et même dans les établissements de soins**.

Partout, on devrait dire aux enfants qui parlent :

 « *Je te crois, je te protège !* » et appliquer une **protection réelle**.

D'après la **CIIVISE**, **160 000 enfants** subissent des violences sexuelles chaque année en France soit un enfant toutes les trois minutes. Les **82 préconisations** de cette commission indépendante doivent être **mises en application rapidement** pour protéger les enfants victimes de violences sexuelles.

La prise de conscience doit être collective. Elle doit se faire au sein de nos foyers, de nos institutions et dans les instances politiques.

Prévention

L'État se doit de garantir les **moyens humains et financiers** pour l'application de la loi sur **l'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS)** afin que chaque enfant puisse être informé·e sur ses droits et le respect de son corps.

À ce jour, peu d'établissements réussissent à mettre en place les **trois séances annuelles** de la maternelle à la terminale, imposées par la loi.

¹ Aide Sociale à l'Enfance

² Institut médico-éducatif

Protection de la parole

Les enfants parlent, mais ne sont ni entendu·es, cru·es ou protégé·es. Pourtant, **94 %** de ces révélations sont avérées.

Nous réclamons une **formation systématique et obligatoire** des personnes travaillant dans les secteurs **médical, social, éducatif, de santé et judiciaire** pour **détecter les violences faites aux enfants, accueillir leur parole et agir de manière appropriée.** D'après la CIIVISE, 60% des professionnels ne réagissent pas lorsqu'un enfant leur parle des violences sexuelles dont il est victime. Rappelons que protéger les enfants n'est pas une option, c'est un devoir.

Système judiciaire et victimisation secondaire

Il est impératif de venir à bout de la **victimisation secondaire** :

il n'est plus concevable de rajouter de la violence judiciaire aux traumatismes des violences sexuelles. **Former les acteur·ices du système de justice pénal**, c'est veiller au bien-être des victimes et inviter celles qui ne l'osent pas encore à prendre la parole.

La **France a d'ailleurs été condamnée** pour victimisation secondaire par la **CEDH en avril 2025** concernant trois procès de personnes mineures.

Face à des cas de pédocriminalité, **cessons de responsabiliser les enfants**, que ce soit par leurs actes ou leur silence.

 *Rappelons-le : les victimes ne sont jamais responsables de la violence subie.*

Soutien aux lanceur·ses d'alerte

Les personnes dénonçant des faits de violences sexuelles au sein **d'établissements scolaires, médico-sociaux ou hospitaliers** doivent être **entendues et protégées.**

L'affaire Le Scouarnec démontre tristement que **des centaines de victimes auraient pu être évitées** si la parole de son collègue médecin, Thierry Bonvalot, avait été prise en compte en 2005.

Renforcement des dispositifs d'alerte

L'État doit renforcer les moyens du **119** (numéro d'urgence pour l'enfance en danger) ainsi que **de toutes les structures chargées de recueillir, accompagner et protéger la parole des enfants.**

Actuellement, **ces services ne sont pas en capacité d'aider ni de protéger les enfants comme il se doit.**

Revendications législatives

Nous demandons également que soit reconnue dans la loi :

- La **sérialité** comme circonstance aggravante dans les cas de viols et d'agressions sexuelles. Dans le cas du procès Le Scouarnec actuel, ce dernier ne pourra pas être condamné à 20 ans ferme, la peine de sûreté maximale n'existant pas en France pour le viol.
 - **la peine à 30 ans** pour les cas de pédocriminalité et de viol.
 - **l'imprescriptibilité** des faits de violences sexuelles sur les enfants, notamment parce que la personne victime ne choisit pas le moment où les souvenirs traumatiques remonteront à la surface (parfois des dizaines d'années après les faits) et sa temporalité n'est pas forcément celle de la justice.
-

Rappelons que **la lutte contre la pédocriminalité s'inscrit dans la dynamique globale de lutte contre les violences sexuelles et les violences faites aux enfants.**

Le 24 mai 2025 à 14h, mobilisons-nous !

Nous appelons **toutes les personnes soucieuses que cessent ces violences, à se rassembler** afin d'exiger **justice et protection des enfants**, aujourd'hui et pour les générations futures.

- À Vannes, à 14h, Place des Lices

Rejoignez la Marche pour l'Enfance et la Jeunesse (@mej_marche_enfance_jeunesse) :

- À Paris, à 14h, Place de la République
- À Nice, à 14h, Place Masséna
- À Metz le 28 mai, à 14h, Place de la République

Contact presse : action.proces.lescouarnec@gmail.com

Organisations signataires :

Association nationale des études féministes (ANEF), Attac 56, CGT ComÉgaMix Vannes, Coalition Féministe pour une Loi Intégrale, Collectif des victimes de Joël Le Scouarnec, (antenne du) collectif enfantiste Lille, Collectif Grève Feministe, Collectif IVG TENON, Collectif National pour les Droits des Femmes, Collectif Ker Arc-En-Luttés, Fédération SUDPTT, Femmes avec... , La collective des mères isolées, Liberty Max, Mouv'enfant, Nous toutes national, Nous toutes Vannes, On veut du soleil, Peps Ecofeminisme, Planning familial national, Planning familial 56, (association) Protéger l'enfant, SMG (Syndicat médecine générale), Solidaires 56, Stop aux Violences Obstétricales et Gynécologiques France, Union Locale CGT Vannes, Union Syndicale Départementale CGT Santé Action Sociale du Morbihan, Union Syndicale Solidaires.
